

Gênes (Italie)

No 1211

1. IDENTIFICATION

État partie : Italie

Bien proposé : Gênes, les *Strade Nuove* et le système des palais des *Rolli*

Lieu : Ville de Gênes, Région de Ligurie

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 4 janvier 2005

Inclus dans la liste indicative : 28 juin 1996

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un ensemble et d'un secteur du centre d'une ville historique.

Brève description :

Les *Strade Nuove* et le système des palais des *Rolli* à Gênes à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, représentent un aménagement d'urbanisme novateur associé à un système particulier « d'hébergement public » dûment réglementé. Les palais des *Rolli* étaient des résidences construites par les familles aristocratiques les plus riches et les plus puissantes de la République de Gênes au sommet de leur puissance financière et maritime.

2. ACTIONS

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription. Un plan de gestion du site a été envoyé par l'État partie et reçu le 10 janvier 2006.

Date de la mission d'évaluation technique : 16-19 octobre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie : L'ICOMOS a envoyé une lettre le 30 janvier 2006 et une proposition d'inscription révisée a été fournie par l'État partie le 31 mars 2006.

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les villes et les villages historiques.

Littérature : Gênes et son architecture font l'objet d'une vaste documentation et sont une référence dans l'histoire

de l'architecture et de l'urbanisme, étudiés par E.A. Gutkind dans *International History of City Development* (vol. IV, The Free Press, New York, 1969) ; Sir Banister Fletcher, *A History of Architecture* (Oxford, 1987) ; E. Poleggi, *Strada Nuova, una lottizzazione del Cinquecento a Genova*, Genoa, 1968 ; L. Grossi Bianchi, et al. *Una Città Portuale del Medioevo: Genova nei secoli X-XVI*, Genoa 1987 ; E. Poleggi, *Genoa, a Civilization of Palaces*, Genoa 2002.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 10 avril 2006

3. LE BIEN

Description

La ville de Gênes est située dans la région de Ligurie au nord-ouest de l'Italie sur la côte de la mer Méditerranée. Le bien proposé pour inscription consiste en un quartier du centre historique. Il comprend un ensemble de palais Renaissance et baroque bordant les « rues neuves » (*Strade Nuove*), à la limite nord de la vieille ville de Gênes. La zone principale (15,81 ha) comprend les principaux palais bordant deux axes : a) Via Garibaldi (*Strada Nuova*), un tronçon de Via Balbi et, entre les deux, Via Cairoli, et b) Via Lomellini et Via San Luca. La zone tampon (113 ha) couvre la totalité du centre historique de Gênes.

Du Xe au XIII^e siècle, Gênes est une ville très dense avec des rues extrêmement étroites et de hauts bâtiments. Au milieu du XVI^e siècle, alors que la ville connaît une forte croissance de son influence financière et commerciale, les riches familles aristocratiques qui formaient l'oligarchie de la République de Gênes décidèrent de construire un quartier de représentation dans la partie supérieure de la ville. Ce quartier se matérialisa avec la *Strada Nuova*, ouverte en 1551-1583 (aujourd'hui Via Garibaldi), qui fut construite à la suite d'une attribution des parcelles aux enchères sous les collines dans la partie nord de la vieille ville. Cette « rue neuve » faisait 250 m de long et 7 m de large (plus de deux fois la largeur des rues médiévales) et elle devint un quartier luxueux où furent érigés des palais de représentation manifestant le pouvoir des puissantes familles dirigeantes de la République (Pallavicini, Spinola, Doria, Lomellino, Grimaldi). Le quartier voisin de la Via Lomellini forma un deuxième groupe de palais prestigieux, cette fois par la rénovation de structures existantes. À la suite de cet exemple, une seconde *Strada Nuova* (1601-1618) fut ouverte plus à l'ouest par les membres de la famille Balbi, aujourd'hui Via Balbi. Enfin, en 1778-1786, une dernière nouvelle rue, *Strada Nuovissima* (aujourd'hui Via Cairoli), fut ouverte pour relier des deux premières *Strade Nuove* (Via Garibaldi et Via Balbi), formant la troisième phase de construction.

Les splendides palais résidentiels érigés sur la *Strada Nuova* (Via Garibaldi) à la fin du XVI^e siècle formaient le quartier de la noblesse qui, sous la constitution de 1528, assumait le gouvernement de la République et ressentait la nécessité d'investir dans le renouvellement de leurs résidences. La conception de cette nouvelle rue est attribuée à l'architecte Galeazzo Alessi (1512-1572) qui a aussi conçu plusieurs grands palais de la ville. Les principaux architectes des palais de la *Strada Nuova* furent

Giovanni Battista Castello (1509-1569), connu sous le nom du Bergamasque, Bernardino Cantone et les frères Ponsello. Ils construisirent par exemple les résidences des frères Tobia et Agostino Pallavicino (1558), de G.B. Doria (1564) et de Nicolosio Lomellino (1563).

En raison de la déclivité du terrain, la typologie des palais s'ajustait aux conditions spécifiques de chacune de leur implantation. Les édifices comportaient généralement trois ou quatre étages, associant les halls d'entrée à de spectaculaires escaliers ouverts, des cours et des loggias surplombant des jardins construits sur différents niveaux dans un espace relativement restreint. Du fait des contraintes, chaque palais possédait sa propre solution architecturale et un caractère particulier. La décoration commence presque toujours par la quadrature de la façade ornée de fresques et/ou d'un décor de pierre, se poursuit à l'intérieur par des atriums, d'élégants escaliers, des couloirs et des galeries décorés de fresques et de stucs. Les résidences de la *Strada Nuova* bénéficièrent de la maîtrise, de la créativité des artisans de Lombardie et de l'art de vivre fastueux des riches banquiers génois. Ce style grandiose fut reproduit Via Balbi au début du XVIIe siècle, où les thèmes furent poussés à leur paroxysme. Les palais de Giacomo et Pantaleo Balbi (1618-1645) et celui de Agostino Balbi (1618-1670) furent l'œuvre de l'architecte Bartolomeo Bianco. Le plus grandiose d'entre eux fut le palais de Stefano Balbi (1643-1655), qui devint par la suite le Palais royal de la famille de Savoie.

Sur la base d'un décret du Sénat de 1576, les palais aristocratiques construits dans la *Strada Nuova* furent inscrits sur une liste officielle (*Lista dei Rolli*) de « résidences d'hébergement public », signifiant que les propriétaires étaient requis de fournir des logements au nom de la République oligarchique pour des hôtes de marque. Par la suite, les palais des *Rolli* inclurent d'autres bâtiments construits ailleurs dans la ville, atteignant le nombre de 150 édifices à la fin du XVIe siècle. Ce nombre fut réduite à une centaine de bâtiments à la fin du XVIIe siècle, mais remonta à 200 à la fin du XVIIIe siècle. La liste des *Rolli* était articulée en trois catégories : les palais les plus représentatifs furent réservés aux cardinaux, aux princes et vices-rois, la seconde catégorie aux gouverneurs et propriétaires terriens et la troisième aux hôtes de moindre qualité. Les palais des *Strade Nuove* appartinrent toujours à la première catégorie, tandis que pour les autres édifices la catégorie pouvait changer au fil du temps.

Histoire

Ancien port ligurien, Gênes fut conquise par les Lombards au VIIe siècle et mise à sac à plusieurs reprises par les Sarazins au Xe siècle. À partir du XIe siècle, souvent en concluant des alliances avec d'autres cités États, les Génois renforcèrent leurs relations commerciales, passèrent maîtres et précurseurs de la construction navale, de la navigation et de la cartographie, des techniques industrielles et bancaires et de la rédaction de contrats qui permettaient des partenariats et des investissements dans des affaires commerciales lucratives. Aux XIIe et XIIIe siècles, Gênes devint l'une des plus grandes villes d'Europe, avec une population de quelque 100 000

habitants vers l'an 1300. Au XVe siècle, elle connut un certain déclin et fut souvent gouvernée soit par les Français soit pas Milan.

Dès le Moyen Âge, Gênes devint une *Libero Comune*, densément peuplée entre la mer et les collines. Politiquement, Gênes se caractérisait par un système de *Contrade consortili*, correspondant aux quartiers urbains, les *Alberghi*, c'est-à-dire divisés en zones d'influences par famille noble. La critique de ce système conduisit à l'adoption d'un système rival de *Dogi perpetui*, qui resta en vigueur jusqu'en 1528. Andrea Doria (1468-1560), un amiral génois renommé qui avait servi des papes et plusieurs rois européens, construisit une flotte dont la puissance surpassa les corsaires de la Méditerranée. En 1528, il établit une nouvelle division sociale et une constitution aristocratique à Gênes qui perdura jusqu'en 1798. Sous la direction de Doria, une alliance avec l'Espagne autorisa les financiers génois à contrôler le commerce napolitain et espagnol et à recevoir de l'or du Nouveau Monde. En 1570, ils étaient les principaux banquiers de l'Europe catholique et Gênes était gouvernée par une oligarchie stable et prospère.

C'est dans ce contexte que se fit jour la nécessité de construire de nouvelles résidences pour ces quelques familles extrêmement riches, des résidences capables d'accueillir des hôtes distingués tels que des cardinaux, des gouverneurs ou des ambassadeurs visitant la ville. Ce besoin de représentation conduisit à la percée de la *Strada Nuova* à partir de 1551, et la liste officielle (*Rollo*) des palais choisis pour une représentation officielle fut proclamée en 1576. La typologie de ces palais aristocratiques se distingue clairement de celle de la période précédente du haut Moyen Âge, adoptant des unités spatiales grandioses (vestibules, escaliers monumentaux, atriums, jardins) et une riche décoration intérieure de style de la fin de la Renaissance et maniériste. Ce modèle a aussi été appliqué à d'autres parties de la ville.

Grâce à l'enthousiasme de certains artistes, en particulier Pierre Paul Rubens, qui étudia et publia les plans des palais, ainsi que Giorgio Vasari, Vincenzo Scamozzi et Joseph Furtenbach, le modèle des palais génois fut diffusé à d'autres villes d'Europe, en particulier aux Pays-Bas et à la Grande Bretagne. À la fin du XVIIe et au XVIIIe siècle, l'influence économique et politique de Gênes connut un déclin. La ville fut d'abord occupée par l'Autriche puis par Napoléon. Dans la nouvelle Italie unifiée, Gênes émergea néanmoins en tant que grande ville portuaire et a su conserver son tissu urbain historique.

Protection et gestion

Dispositions légales :

Une partie des biens proposés pour inscription sont des propriétés privées, d'autres sont des biens publics et d'autres encore sont des biens mixtes, à la fois publics et privés. Les propriétaires ont créé une association des *Palazzi dei Rolli*, confirmée par un protocole d'accord et approuvée par une résolution du Conseil municipal en 2002, dont l'objectif est de promouvoir la mise en valeur et la gestion des palais.

Tous les palais inclus dans la proposition d'inscription sont protégés par la loi italienne sur la conservation du Patrimoine culturel (décret no. 42 du 22 janvier 2004).

Structure de la gestion :

Le principal instrument de gestion est le Plan directeur d'urbanisme révisé, approuvé par le décret du Conseil régional no. 44 du 10 mars 2000. Les palais des *Rolli* sont classés soit en catégorie A (importance majeure) soit en catégorie B (typique avec des caractéristiques importantes). Le plan directeur est mis en œuvre à travers le programme opérationnel qui est continuellement mis à jour et redéfini à la lumière des événements qui se produisent. Un plan urbain de circulation pour la zone centrale de la ville de Gênes a été adopté en 2000-2001.

Il existe un plan de gestion pour les biens proposés pour inscription. Ce plan, formalisé par un protocole daté du 22 janvier 2004, est mis en œuvre par un groupe de travail qui comprend des représentants du conseil municipal de la Ville de Gênes et des représentants de la *Soprintendenza* (direction du patrimoine architectural) et du pays ligurien agissant pour le compte du ministère du patrimoine culturel.

Ressources :

Les ressources financières municipales proviennent essentiellement du budget du programme opérationnel, dont l'objectif est de réhabiliter l'ensemble du centre historique au niveau fonctionnel et qualitatif. Des fonds supplémentaires consacrés à la conservation et à la restauration de la ville historique sont également attribués. Ainsi, pour la période 2001-2003, une part importante des travaux de conservation a été financée par un budget spécial de l'État accordé à la Ville de Gênes nommée capitale culturelle européenne en 2004. De plus, en 2002-2003, la Ville, l'État et des propriétaires privés contribuèrent à hauteur de 10 millions d'euros à la conservation des palais des *Rolli*.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle émanant de l'État partie (résumé)

Le dossier de proposition d'inscription reconnaît le développement politique et économique de la République de Gênes comme étant le moteur principal de la construction de l'ensemble des *Strade Nuove* et de l'établissement des listes des *Rolli*. Il souligne que les solutions d'urbanisme et d'architecture étaient de conception entièrement nouvelle, qu'elles expérimentaient des modèles résidentiels innovants qui prenaient en compte la culture contemporaine et les nécessités d'une représentation officielle de la République.

Critère ii : La *Strada Nuova* à Gênes (1551-1583) constitue le premier exemple en Europe d'un projet de développement urbain dans un cadre unitaire et avec des plans spécialement divisés par une autorité publique en parcelles réservées pour les grandes maisons aristocratiques. On mesure l'influence de ce modèle de conception urbaine dans les décennies qui suivirent par la place importante que lui conférèrent de nombreux traités écrits par de grands auteurs européens et italiens. Ainsi,

dans les vingt premières années du XVII^e siècle, la *Strada Nuova* fut un modèle résidentiel pour quatre experts - Schickhardt, Rubens, Scamozzi et Furttenbach – pour plusieurs raisons que la nature archaïque et singulière de la ville rendit encore plus manifestes : la concentration rectilinéaire des palais dans un seul quartier ; la complexité des diverses solutions ; la somptuosité des décors et du mobilier et la richesse des jardins plantés d'arbres.

Critère iv : Les *Strade Nuove* sont un monument et un témoignage du *siècle des Génois* (1536-1640). Les palais construits dans les *Strade Nuove* aux XVI^e et XVII^e siècles, et les palais transformés selon le nouveau modèle dans le tissu dense de la ville historique ont comme référence l'horizon européen de la culture résidentielle la plus spectaculaire. Grâce à la qualité et à l'accessibilité des constructions, les palais témoignent d'une organisation précise en termes d'espace, de structure, de matériaux, de formes et de fonctions d'un groupe de bâtiments qui reflète directement une civilisation ou une succession de civilisations. Les palais sont aménagés sur une schéma en trois parties offrant une variété extraordinaire de solutions différentes s'inspirant de l'expérience acquise au siècle précédent dans des villas construites dans les environs de la ville. Les palais ont une valeur universelle par leur adaptation aux caractéristiques particulières du site et aux exigences des fonctions de réception et de résidence d'une organisation économique et sociale particulière.

Critère vi : L'exemple original des *Strade Nuove* coïncide avec un processus d'émulation si nouveau et représentatif d'une société de banquiers et d'armateurs que cela donna lieu à un réseau d'hospitalité publique pour les visites d'État (*Palazzi dei Rolli* ou « hébergements publics »). Ce patrimoine résidentiel, original par ses caractéristiques architecturales d'une valeur particulière, fut transformé par un décret du Sénat de 1576 en un système public de résidences privées qui avaient l'obligation d'héberger les visiteurs d'État, contribuant ainsi à la propagation de la connaissance d'un modèle architectural et d'une culture résidentielle qui attirait des artistes et des voyageurs de renom, et dont un exemple important est la collection de dessins de P.P. Rubens.

4. ÉVALUATION

Conservation

Historique de la conservation :

Gênes a subi des bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale. Heureusement, le centre historique n'a subi que des dommages superficiels. Les palais des *Rolli* qui sont inclus dans la zone proposée pour inscription ont conservé leur intégrité à l'exception du palais de Francesco Grimaldi (1593) dont les étages supérieurs ont été détruits. Le palais a été restauré et sert aujourd'hui de musée illustrant le système des *Rolli*.

Dans la période de l'après-guerre, le centre historique de Gênes a connu diverses vicissitudes sociales et urbanistiques. Une bonne partie du parc immobilier était dans un état de délabrement en raison du manque d'entretien. Les reconstructions modernes ne furent

heureusement qu'un phénomène marginal dans cette partie de la ville. Dans les années 1980 et 1990, la situation s'améliora considérablement du point de vue de l'état de conservation et de la situation économique et sociale de la ville historique. La ville s'est engagée activement dans le développement durable et considère que le centre historique et la zone du port sont des atouts précieux dans ce processus.

La recherche moderne sur les palais historiques de Gênes a commencé dans la période de l'après-guerre. Dans les années 1980 déjà, la ville de Gênes et la *Soprintendenza* réalisèrent un programme sur les façades historiques, qui fit l'objet d'une conférence, et aboutit à des travaux de conservation qui se poursuivent encore aujourd'hui. Dans les années 1990, à la faveur de la réunion du G8 en 2001, la ville a eu les moyens d'entreprendre des travaux de restauration. Les travaux se sont poursuivis grâce aux efforts conjoints de la Ville, de l'État, des propriétaires privés et de mécènes.

État de conservation :

Grâce aux initiatives prises surtout à partir des années 1990, les palais inclus dans la proposition d'inscription ont fait l'objet d'une étude et leur état de conservation a été vérifié. Les façades et les intérieurs de nombre d'entre eux ont été soigneusement restaurés. Certains palais sont encore utilisés comme résidences privées tandis que d'autres ont été transformés en musées ou en institutions culturelles (par exemple le *Palazzo Reale* est le siège de la *Soprintendenza*), ou sont la propriété de banques, de bureaux ou de sociétés commerciales. Les palais sont en bon état de conservation et leur état fait l'objet d'un suivi de la part des autorités de l'État.

Protection et gestion :

La zone principale comprend un ensemble constitué des *Strade Nuove* et de leur palais des *Rolli* ainsi qu'une partie de la ville médiévale où les palais furent rénovés à la même époque et inclus sur la liste des *Rolli*. La zone principale comprend la partie la plus représentative de la rénovation urbaine de la Renaissance et une partie du tissu médiéval dont les palais furent rénovés sur le même modèle. L'ICOMOS considère que cette définition répond convenablement à l'importance de la proposition d'inscription. La zone tampon couvre la totalité du centre historique. Elle est définie en tant que zone de conservation dotée d'une réglementation appropriée dans le cadre du Plan directeur d'urbanisme pour lequel la ville a adopté un plan de gestion de la conservation. L'ICOMOS considère que la zone tampon est correctement définie.

Les premières réglementations municipales pour la gestion de la zone historique datent de 1986 mais, depuis, les normes ont été remises à jour dans le *Piano Regolatore Generale*, qui définit la gestion des palais des *Rolli*, le plan directeur d'urbanisme (*Piano urbanistico generale*, 2000) ainsi que le plan directeur général de l'urbanisme et de l'environnement (1999). Ensemble, ces plans constituent une base appropriée pour la gestion de la totalité de la vieille ville comprise dans la zone tampon.

Il existe un comité de coordination de la gestion du bien proposé pour inscription, et toutes les parties prenantes - y compris les autorités municipales et étatiques concernées ainsi que les propriétaires privés - ont signé un accord pour rassembler leurs efforts autour d'objectifs partagés. Le système de gestion est opérationnel et a prouvé son efficacité. Les résultats se voient non seulement au succès de la conservation et de la restauration des principaux palais mais aussi à l'amélioration générale de la situation économique, sociale et urbanistique de la vieille ville. Dans de nombreux domaines, la municipalité a pu encourager les nouveaux investissements.

Analyse des risques :

- Développement

Les efforts actuellement consentis par l'administration de la ville ont contribué de manière significative au contrôle du développement qui tient compte du potentiel patrimonial de la ville historique. Des problèmes sociaux persistent dans certaines parties de la ville historique (une partie de la zone tampon), mais la Ville prend des initiatives pour améliorer la situation. De même, une partie des édifices médiévaux est encore en attente de réparation et de réhabilitation. Après la Seconde Guerre mondiale, une autoroute a été construite, qui sépare le port de la ville historique. Une liaison pédestre a cependant été rétablie récemment. Dans les années 1990, le port a été réhabilité et il est devenu aujourd'hui une destination favorite des visiteurs. À l'avenir, l'objectif est d'éliminer le tronçon d'autoroute passant devant le centre historique en construisant un tunnel.

- Tourisme

Gênes a créé quelques-uns des premiers musées modernes d'Italie dans les années 1950 en transformant deux palais des *Rolli* de la Via Garibaldi (*Palazzo Bianco* et *Palazzo Rosso*). Toutefois, le tourisme n'était pas l'objectif principal jusque dans les années 1990. Le plan de gestion accorde une attention particulière au développement actif des infrastructures d'accueil des visiteurs, avec le soutien de la loi nationale de 2001 sur le développement des infrastructures touristiques locales. La zone des *Strade Nuove* constitue l'un des points d'attraction majeurs du tourisme et le port en est un autre. Grâce à ces efforts, Gênes a beaucoup amélioré sa capacité à gérer l'accueil des visiteurs.

- Risques naturels

La ville a veillé au suivi des facteurs environnementaux liés au climat maritime. Des mesures ont été prises pour réduire la pollution de l'air (causé par exemple par la circulation). La région de Gênes n'est pas considérée comme une zone à risques sismiques.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

La zone proposée pour inscription comprend l'ensemble des *Strade Nuove* et une partie du tissu médiéval. Le bien comprend 42 palais parmi ceux qui étaient inscrits sur la

liste des *Rolli*. Ce sont parmi les plus représentatifs et les mieux préservés dans leur authenticité. Un seul d'entre eux a été partiellement endommagé pendant la guerre. L'étage supérieur endommagé a depuis été reconstruit. Ce palais, et deux autres de la Via Garibaldi servent de musée. Nombre de ces palais des *Rolli* sont des propriétés privées et certains ont été transformés en bureaux ou sont à usage commercial. Toutefois, les propriétaires ont réalisé les transformations dans le respect des structures d'origines et l'authenticité historique des bâtiments.

Intégrité :

Les *Strade Nuove* furent construites par phases successives aux XVIe et XVIIe siècles, puis reliées entre elles par une rue ouverte au XVIIIe siècle. Cet ensemble fut intégré à la partie médiévale de la ville et a gardé intacte sa place dans ce contexte. En plus des palais des *Rolli*, la zone proposée pour inscription comprend d'autres bâtiments historiques, notamment des maisons médiévales ainsi que des bâtiments de construction plus récente. Globalement, le tissu urbain du centre médiéval a bien conservé son intégrité. Les interventions modernes (par exemple la construction du théâtre de la ville) sont relativement limitées et ne perturbent pas le caractère d'ensemble. En tant que puissance maritime, la ville de Gênes a toujours entretenu un lien étroit avec son port. Dans la période de l'après-guerre, le port fut séparé du centre historique par une autoroute construite en hauteur sur des piliers. Le lien entre le port et le centre est en partie rétabli par le retrait des voies ferrées et des entrepôts et le pavage de cette zone devenue un espace piétonnier. À l'avenir, il est prévu de faire passer ce tronçon de l'autoroute dans un tunnel.

Évaluation comparative

La percée de la *Strada Nuova* pour la construction des palais résidentiels des familles nobles génoises extrêmement riches fut le premier exemple en Europe d'un nouveau type d'urbanisme ; des parcelles furent attribuées par l'autorité publique pour l'édification de grands palais aristocratiques. Cette réalisation devint une référence pour les auteurs de traités d'architecture tels que Vincenzo Scamozzi et Joseph Furtenbach, mais aussi pour Pierre Paul Rubens qui publièrent dans leurs traités les dessins des palais. Plusieurs villes italiennes possèdent des palais du XVIe et du XVIIe siècle, en particulier Florence, Venise, Ferrare et Rome. Mais les palais des *Strade Nuove* de Gênes introduisent de nouvelles qualités dans l'organisation spatiale des volumes architecturaux. Ils forment un ensemble exceptionnel de palais aristocratiques que l'on ne retrouve dans aucun autre plan de la Renaissance. De plus, ils furent construits sur une période limitée, dans la seconde moitié du *Cinquecento*, ce qui leur donne une unité difficile à trouver ailleurs. Ces palais furent tous reconnus pour leur utilisation de représentation par la République de Gênes dans le cadre du système des *Rolli*. Des exemples de pratiques similaires sont connus ailleurs en Europe, par exemple à Rome à l'occasion des synodes et des conclaves papaux, et à Paris, avec les *hôtels particuliers*, utilisés par Louis XIV dans le cadre de sa politique anti-féodale. Gênes se distingue cependant par l'institutionnalisation d'un système basé sur la loi républicaine.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

La valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble de Gênes peut être considérée en fonction de plusieurs thèmes : la puissance politico-économique des Génois, l'originalité du plan d'urbanisme de la ville, les solutions architecturales innovantes portant plus en avant les idées de la Renaissance et la reconnaissance de l'influence internationale de cette architecture dès l'époque de la construction.

Avec Venise, Gênes était, aux XVIe et XVIIe siècles, une grande puissance maritime, en particulier dans la partie occidentale de la Méditerranée, ainsi qu'un centre bancaire international. En 1528, l'amiral Andrea Doria, qui se considérait comme le fondateur et restaurateur de « l'ancienne République », rédigea une nouvelle constitution selon laquelle la République était dirigée par les principales familles aristocratiques et faisait de Gênes l'une des principales villes marchandes du monde.

Dans le contexte politique et économique, l'ensemble de la *Strada Nuova* était un quartier d'élite jouissant d'une vue panoramique dominant la vieille ville et représentant symboliquement la nouvelle classe gouvernante de la République. En termes d'urbanisme, l'ensemble offrait aux aristocrates régnants un quartier luxueux qui eut une influence importante sur le développement de l'architecture résidentielle du reste de la ville et fut étendu à la *Via Balbi* au début du XVIIe siècle. Architecturalement, en particulier dans leur agencement des volumes, les palais représentent une approche innovante basée sur les idées de la Renaissance alors florissante en Italie, et déjà conduisant au baroque. La qualité de l'architecture de la *Strada Nuova* fut hautement acclamée dans des traités contemporains, par exemple ceux de Scamozzi, Furtenbach, Vasari et Rubens. L'établissement des listes des *Rolli* était en soi une reconnaissance de la qualité des palais.

Évaluation des critères :

Le bien est proposé par l'État partie sur la base des critères ii, iv et vi :

Critère ii : La proposition d'inscription fait référence aux influences que Gênes reçut d'autres centres de la Renaissance italienne, tels que Florence et l'État papal, et inversement de l'influence qu'exercèrent les palais aristocratiques des *Strade Nuove* au travers de traités d'architecture. Soutenu et motivé par le pouvoir économique et politique qu'ils exerçaient au milieu du XVIe siècle, les marchands et les banquiers génois suivirent les principales tendances et se firent construire des résidences très en vogue. Grâce aux traités d'architecture de l'époque, ces exemples ont été portés à la connaissance du reste de l'Europe, faisant des *Strade Nuove* et des palais de la fin de la Renaissance des monuments d'une importance cruciale dans le développement de l'architecture maniériste et baroque en Europe. L'ICOMOS considère donc que le bien témoigne d'un important échange de valeur aux XVIe et XVIIe siècles en faveur du développement de l'architecture et de l'urbanisme et qu'il répond à ce critère.

Critère iv : L'ensemble des *Strade Nuove* de Gênes représente une nouvelle approche de l'urbanisme au XVI^e siècle, créant un quartier luxueux comptant de nombreux palais aristocratiques et qui devint la scène de représentation de la vie et des coutumes du *siècle des Génois* (1563-1640). L'architecture des palais utilise le langage de la fin de la Renaissance et du maniérisme se traduisant par une utilisation extraordinaire de l'espace, avec différents niveaux et des successions de cours et de jardins au service la représentation officielle de la République de Gênes grâce aux listes des *Rolli*. L'ICOMOS considère que le bien est un exemple exceptionnel d'un ensemble urbain de palais aristocratiques de grande valeur architecturale, illustrant la puissance économique et politique de la ville marchande de Gênes au faite de sa puissance aux XVI^e et XVII^e siècles et qu'il répond à ce critère.

Critère vi : l'État partie a proposé ce critère en référence à l'idée d'un système juridiquement établi d'hébergement public appelé *Rolli*. Pour justifier l'importance de ce système, l'État partie se réfère à la publication d'un traité par Rubens. L'ICOMOS considère que le travail de Rubens relève plus du critère ii qui se réfère à l'influence de la *Strada Nuova* et des palais des *Rolli*. Tout en reconnaissant l'intérêt du système des *Rolli*, l'ICOMOS considère que le bien ne répond pas à ce critère.

Critère i : La proposition d'inscription n'a pas été présentée sur la base de ce critère. L'ICOMOS l'a considéré et a estimé que la qualité de la *Strada Nuova* et des palais des *Rolli* est suffisamment prise en compte par d'autres critères. L'ICOMOS considère donc que le bien ne répond pas à ce critère.

5. RECOMMANDATIONS

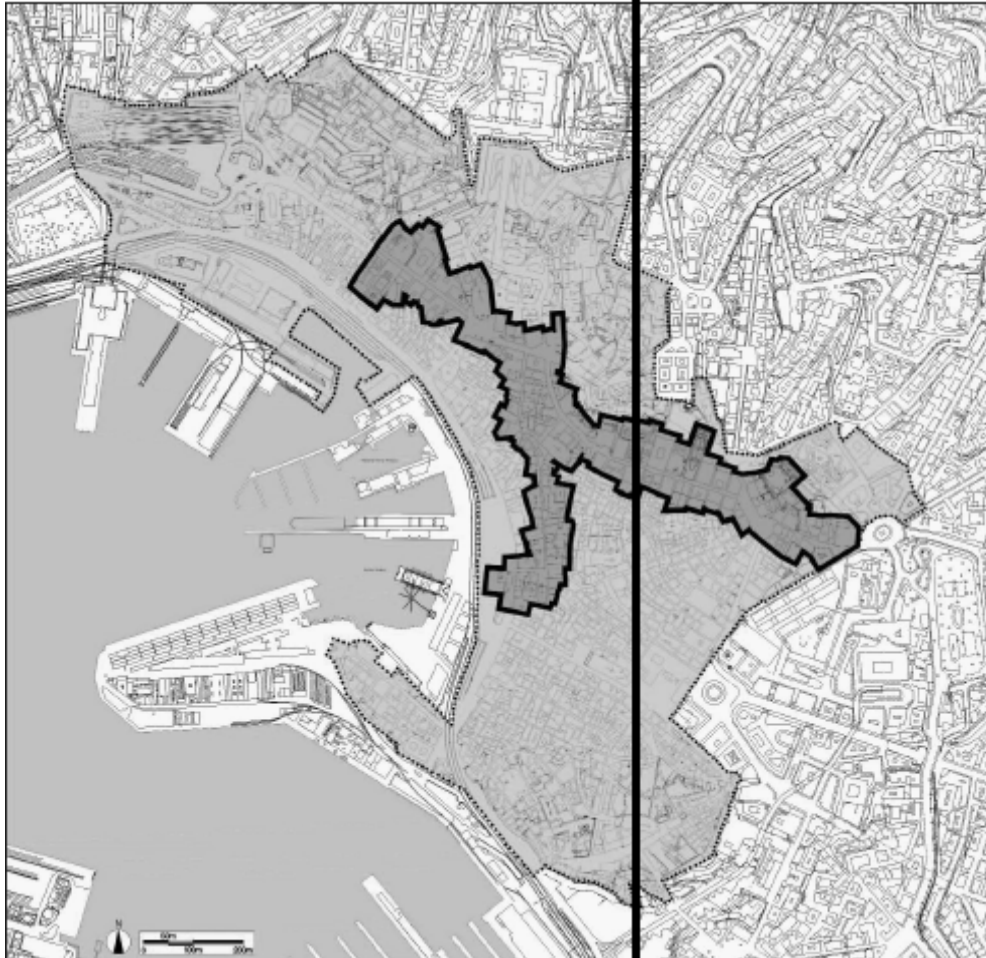
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que Gênes, les *Strade Nuove* et le système des palais des *Rolli*, Italie, soient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Critère ii : L'ensemble des *Strade Nuove* et les palais qui y sont associés témoignent d'un important échange de valeurs sur le développement de l'architecture et de l'urbanisme aux XVI^e et XVII^e siècles. Grâce aux traités d'architecture publiés à l'époque, ces exemples furent connus à travers l'Europe, faisant des *Strade Nuove* et des palais de la fin de la Renaissance de Gênes des symboles significatifs du développement de l'architecture maniériste et baroque en Europe.

Critère iv : Les *Strade Nuove* à Gênes est un exemple exceptionnel d'ensemble urbain de palais aristocratiques de haute valeur architecturale, illustrant l'économie et la politique de la ville marchande de Gênes au sommet de sa puissance aux XVI^e et XVII^e siècles. Le projet dénotait un esprit nouveau et innovateur, représentant le *siècle des Génois* (1563-1640). En 1576, la République de Gênes établit une liste légale des *Rolli*, reconnaissant les palais exceptionnels pour accueillir officiellement les hôtes de marque.

ICOMOS, avril 2006



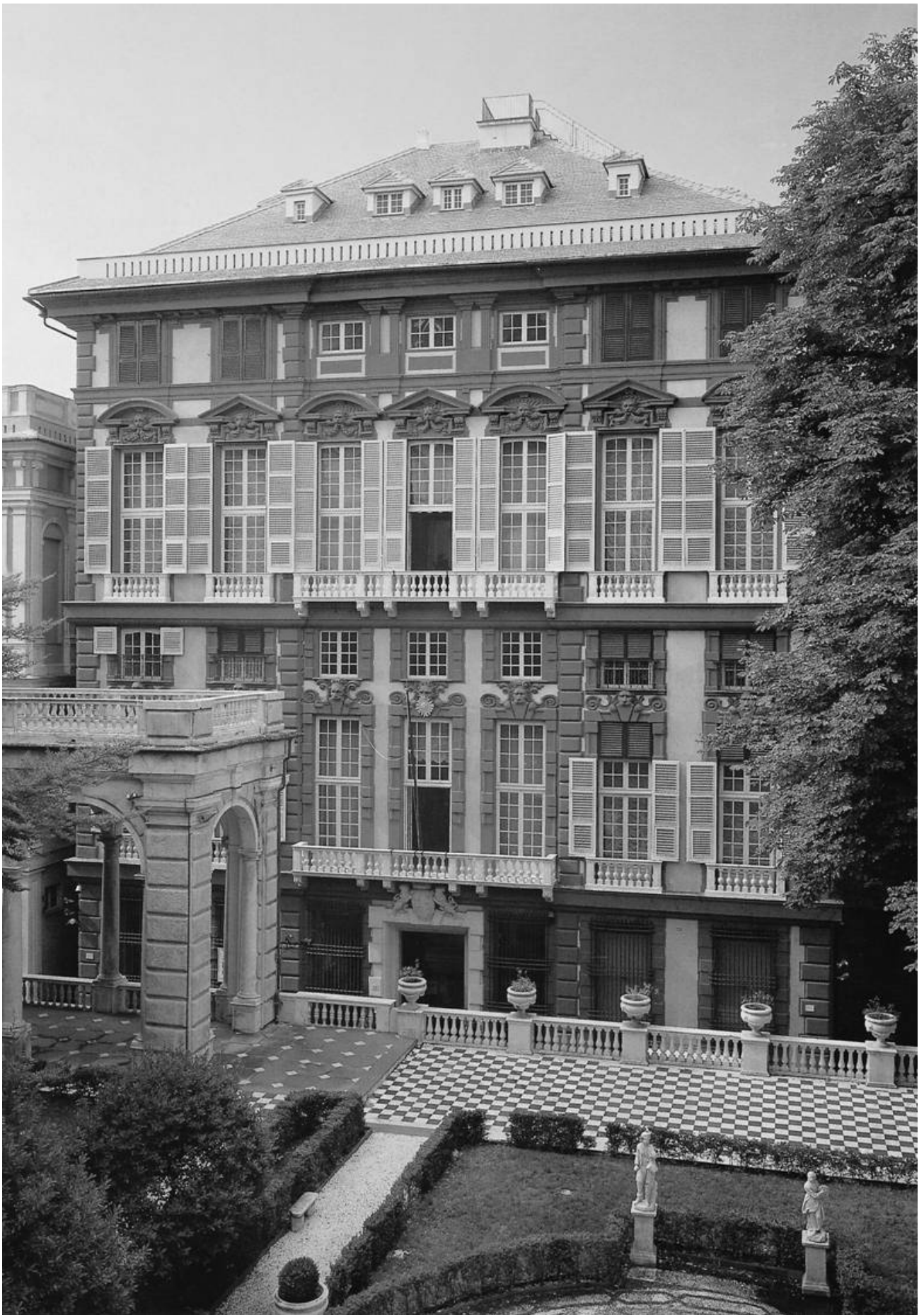
Plan indiquant les palais proposés pour inscription et la zone tampon



Vue aérienne de la Strada Nuova (via Garibaldi)



Palazzo Stefano Balbi



Palazzo Rosso